

ANTONIO LAMER

1933 – 2007

Le très honorable Joseph Antonio Charles Lamer a été le seizième Juge en chef du Canada. Les vingt ans du juge Lamer à la Cour Suprême du Canada correspondent à une période marquée par une évolution importante, tant dans la loi canadienne que dans la vie sociale et politique de ce pays.

Le juge Lamer a défendu l'indépendance du système judiciaire, et son influence a été déterminante pour l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés, enchâssée dans la Constitution canadienne en 1982. La Charte garantit certains droits politiques et civils en regard des politiques et actions de tous les niveaux de gouvernement.

Pendant son mandat à la Cour Suprême, le juge Lamer a entendu plus de 1 300 causes et rédigé 347 décisions. Plusieurs de ces causes portaient sur les droits des minorités et des Premières nations, le droit à l'avortement et à l'euthanasie, ainsi que les droits des accusés.

Le juge Lamer était juge en chef en 1998 lorsque la Cour Suprême a statué que, selon le droit interne ou le droit international, le Québec ne pouvait déclarer son indépendance du Canada de façon unilatérale. Dans une décision unanime, la Cour Suprême a identifié de façon claire les principes sous-jacents qui animent l'ensemble de la Constitution du Canada, soit le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme et la primauté du droit, ainsi que le respect des minorités.

Fils d'un avocat de la classe moyenne de l'Est de Montréal, Antonio Lamer est né en 1933. Il a servi dans l'Artillerie royale canadienne de 1950 à 1954, puis dans le Service canadien des renseignements de 1954 à 1960. En 1956, il obtient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et est reçu au Barreau du Québec en 1957. Avocat de la défense renommé, il est aussi professeur chargé de cours en criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

En 1969, à l'âge de 39 ans, Antonio Lamer est nommé juge de première instance à la Cour supérieure du Québec. Plus tard, il devient membre du conseil d'administration de la Fondation canadienne des droits de l'homme et est nommé président de la Commission de réforme du droit du Canada.

En 1978, le juge Antonio Lamer est nommé à la Cour d'appel du Québec, puis à la Cour Suprême du Canada en 1980. Du 1^{er} juillet 1990 au 6 janvier 2000, il occupe le poste de juge en chef.

Parlant de l'importance d'un système judiciaire sain, le juge Lamer a dit un jour : « Sans pouvoir judiciaire indépendant et impartial, il n'y a pas de justice possible. Et sans justice, il n'y a pas de liberté ».



Photo: Paul Couvrette

The Right Honourable Joseph Antonio Charles Lamer was the sixteenth Chief Justice of Canada. The 20 years Mr. Justice Lamer spent on the Supreme Court of Canada was a time of enormous change in Canadian law and in the country's social and political life.

Mr. Justice Lamer defended the independence of the judiciary and was instrumental in interpreting the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which was entrenched in the Constitution of Canada in 1982. The Charter guarantees certain political and civil rights from the policies and actions of all levels of government.

During his time on the Supreme Court, Mr. Justice Lamer heard more than 1,300 cases and wrote 347 decisions. Many cases involved the rights of minorities and First Nations, the right to abortion and euthanasia, and the rights of the accused.

Mr. Justice Lamer was Chief Justice in 1998 when the Supreme Court ruled that no right exists in either Canadian law or international law for Quebec to secede unilaterally from Canada. In its unanimous decision, the Supreme Court explicitly identified the underlying principles that animate the whole of the Constitution of Canada, including the principles of federalism, democracy, constitutionalism and the rule of law, and respect for minorities.

Mr. Justice Lamer was born the son of a lawyer in a working-class area of east-end Montreal in 1933. He served in the Royal Canadian Artillery from 1950 to 1954 and in the Canadian Intelligence Corps from 1954 to 1960. In 1956, he graduated in law from the University of Montreal and was called to the Bar of Quebec in 1957. He became a noted defense attorney and a lecturer in criminology at the faculty of law of the University of Montreal.

At age 39, Mr. Justice Lamer was appointed in 1969 as a trial judge on the Quebec Superior Court. He later became a member of the board of directors of the Canadian Human Rights Foundation and was appointed chairman of the Law Reform Commission of Canada.

In 1978, Mr. Justice Lamer was elevated to the Quebec Court of Appeal. He was appointed to the Supreme Court of Canada in 1980 and served as Chief Justice from July 1, 1990 to January 6, 2000.

Commenting on the importance of a sound justice system, Mr. Justice Lamer once said: "Without an independent and impartial judiciary, there is no justice. And if there is no justice, there can be no liberty."

Intronisé en • Inducted in 2008